

---

Adresse de la société jacobine de Château-sur-Aisne (Ardennes) qui témoigne de son esprit public et annonce avoir armé et équipé un cavalier prêt à partir, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société jacobine de Château-sur-Aisne (Ardennes) qui témoigne de son esprit public et annonce avoir armé et équipé un cavalier prêt à partir, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 183;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27951\\_t1\\_0183\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27951_t1_0183_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

pour faire l'enlèvement des diverses reliques existantes dans la ci-devant église paroissiale de St-Pierre du Queyroi, nous étant transportés dans ladite église, nous sommes entrés d'abord dans la sacristie, dans laquelle nous avons trouvé dans une chasse de bois doré, une coupe en fer blanc contenant une figure de tête sous la dénomination de St-Didier; examen de la susdite figure de tête, nous avons reconnu que c'était un composé de mastic recouvert d'une toile peinte en couleur de crâne desséché, garnie de coton, une calotte de taffetas couleur de rose, le tout renfermé dans une boîte carrée couverte d'un vieux taffetas rose.

Plus une autre boîte garnie d'ossements sans aucune dénomination. De là, nous sommes transportés dans une petite chapelle, à gauche du grand autel, ayant ouvert une armoire nous avons trouvé un grillage, derrière la porte que nous avons aussi ouvert; nous y avons trouvé une coupe en fer blanc contenant une figure de tête sous la dénomination de St-Engence; examen de la dite tête fait, nous avons reconnu que c'était un composé de carton recouvert d'un mastic coloré en crâne desséché rempli de coton, ladite figure si mal composée que le creux même des yeux au lieu de représenter le vide naturel à un crâne, était rempli du même mastic, ledit prétendu chef couvert d'une calotte de velours ponceau.

Plus un sachet de Damas ponceau contenant un prétendu chef de St-Rustique, examen fait dudit chef prétendu, nous avons reconnu que c'était un composé de carton recouvert de mastic, coloré en crâne desséché et avec les mêmes vices de manipulation quant aux yeux et rempli de coton.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir que de raison et ledit inventaire fait en présence d'une grande quantité de citoyens, et présenté à la société popul. de la comm. de Limoges.

IMBERT, BRET.  
p.c.c. SINGAUD.

## 14

**La société jacobine de Château-sur-Aisne (1), district de Rhétel, prévient la Convention nationale que l'esprit public est dans cette commune à la hauteur des circonstances, plus d'églises, plus de prêtres, son culte est celui de la raison et de la vérité.**

**Cette société assure la Convention nationale qu'elle n'a jamais été souillée par le modérantisme, l'égoïsme ni le fanatisme; elle lui annonce qu'elle vient d'armer, monter et équiper un cavalier jacobin qui n'attend, pour se rendre à sa destination, que l'ordre de partir; et elle finit par l'inviter à rester à son poste.**

**Mention honorable et insertion au bulletin (2).**

(1) Château-Porcien, Ardennes.

(2) P.-V., XXXVI, 68. B<sup>n</sup>, 10 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1276.

[Château-sur-Aisne, 22 niv. II] (1).

« Représentants du souverain,

Dans un temps de révolution le modérantisme est un crime; l'égoïsme et le fanatisme les plus grands obstacles au salut public. Ces délits immoraux n'ont jamais souillé cette société; l'esprit public y est à la hauteur des circonstances; plus d'églises, plus de prêtres, son culte est la Raison et la vérité. Ses dieux, la liberté et l'égalité. Son évangile, les droits de l'homme, et la constitution républicaine.

Une commune peu fortunée, dont presque toutes les habitations ont été détruites depuis vingt années, par des fréquents incendies, qui n'a plus de ressources que dans son sol, dont le commerce a été anéanti avec les établissements qu'elle possédait avant la révolution, loin de s'être ralenti, son patriotisme s'est accru à mesure des événements; près de deux cents défenseurs sortis de ses murs sont dans les armées, des dons en chemises, pantalons et souliers se renouvellent à des époques déterminées, pour ses défenseurs sans-culottes.

Un nouvel élan vient de distinguer le républicanisme des citoyens de cette commune, par une souscription ouverte, à l'effet de monter et équiper un cavalier, aux frais de cette société; à peine fut-elle ouverte à la tribune de la société que ses membres se lèvent spontanément, avec les citoyens et citoyennes des tribunes jusqu'aux enfants les moins âgés, tous ont voulu y contribuer, tous se sont empressés de verser leurs offrandes, sur l'autel de la patrie: Chemises, castre (sic), souliers, gibernes, sabre, pistolet, porte-manteaux, selles et bride, brodequin, botte, lesquels effets sont déposés entre nos mains, pour être envoyés pour les armées, d'après les ordres que nous aurons reçu de vous pour leur destination.

Un jeune homme de dix-huit ans, taille de cinq pieds, cinq pouces, né dans la commune, et membre de cette société, officier dans la garde nationale, et capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon du district de Rethel, depuis quatre mois aux frontières; lequel bataillon étant incorporé, il a été choisi pour notre cavalier, en ce qu'il annonce des talents militaires.

Enfin, Représentants de la France, notre but est rempli. Nous fournissons, à la République, un cavalier jacobin et montagnard, monté et équipé; nous nous empressons de l'annoncer à la Convention, en lui renouvelant nos serments de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République française, et en l'invitant de rester à son poste jusqu'à la paix.

Nous attendrons les ordres du citoyen Ministre de la Guerre, que nous en avons instruit de ce jour, pour qu'il se rende à sa destination ».

DUGUET, ROUSSEAU.

## 15

**Celle de Puy-l'Evêque, district de Cahors, annonce à la Convention nationale qu'elle vient de monter et équiper un cavalier, à la femme duquel elle donne un secours de 1 liv. par jour;**

(1) C 303, pl. 1100, p. 29.